

**CAGNES-SUR-MER**

Opération plateforme mobile  
de collecte de

**DÉCHETS VERTS**  
dans votre quartier

Exceptionnellement  
La Métropole met à votre disposition  
un caisson à déchets verts :

**Mercredi 23 octobre 2024**

**3 Avenue du Colonel Jeanpierre**

**de 8h à 13h**

Vous pouvez y apporter tout type de déchets verts :  
herbes, feuillages, branchages...

**Après l'effort, le réconfort**

Une fois vos déchets verts déposés,  
un petit-déjeuner vous sera proposé.  
L'occasion de faire de ce rendez-vous  
un moment convivial et de partage.

Tout savoir sur

[www.nicecotedazur.org](http://www.nicecotedazur.org)



VILLE DE  
CAGNES-SUR-MER

**MÉTROPOLE**  
NICE CÔTE D'AZUR

# POUR RAPPEL



D'autres solutions d'élimination de vos déchets verts sont possibles :

- **Le paillage avec broyat**, cela consiste à recouvrir le sol avec le broyat des déchets verts.
- **Le compostage**, la plupart des déchets organiques peuvent être compostés : les petits végétaux servent de structurant !
- **Les déchetteries** : 13 déchetteries sont à disposition des usagers au sein de la Métropole : les déchets verts peuvent y être déposés gratuitement\*



**Les déchets verts déposés au sol** aux abords des points de regroupement et sur les trottoirs sont considérés comme des « dépôts sauvages » répressibles d'une **amende allant jusqu'à 1 500 €**.

**Le brûlage** nuit au bien-être et à la santé du voisinage, abandonner cette pratique peu performante, c'est améliorer la qualité de l'air et sa qualité de vie. Cette pratique peut provoquer des incendies accidentels et est répressible d'une **amende allant jusqu'à 450 €**.



**MÉTROPOLE  
NICE CÔTE D'AZUR**